

# DÉLÉGATION DE DROIT DE VOTE AG

## FICHE ADHÉRENT

Ce document doit être adressé 20 jours avant la date de l'Assemblée Générale au siège de la fédération  
(FDC37, 9 impasse Heurteloup CS 41215, 37012 Tours Cedex 1).

### NOTICE EXPLICATIVE « VOIX ET POUVOIRS »

#### 1) Adhérent uniquement par la validation du permis de chasser :

- ✓ Je dispose d'une voix,
- ✓ Je peux déléguer par écrit à un autre adhérent titulaire de la validation du permis de chasser ou détenteur de droits de chasse,
- ✓ Je peux disposer, en plus de ma voix, de 50 pouvoirs délégués par d'autres adhérents (individuels ou territoires).
- ✓ **Je peux avoir au maximum un nombre de voix cumulées égal à 1% du nombre total d'adhérents.**

#### 2) Adhérent détenteur de droits de chasse :

- ✓ Je dispose d'une voix territoire,
- ✓ Je dispose également de ma voix chasseur si je suis adhérent titulaire de la validation du permis de chasser,
- ✓ Je détiens en plus une voix par 50 ha ou tranche de 50 ha de mon territoire plafonné à 2500 ha,
- ✓ Je peux déléguer mes « voix surface » à un autre adhérent,
- ✓ Je peux disposer, en plus de mes voix, des voix d'autres chasseurs et des « voix surface » d'autres détenteurs de droits de chasse.

**Je peux avoir au maximum un nombre de voix cumulées égal à 1% du nombre total d'adhérents.**

- Superficie du territoire : ..... Ha
- Nom du détenteur : .....
- Adresse : .....
- Code Postal : ..... Ville : ..... Tél : .....
- Email : .....@.....

### CALCUL DU NOMBRE DE VOIX

		Ne rien remplir	
<p>Chaque titulaire d'un droit de chasse, membre territorial de la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares (jusqu'à 2500 hectares maximum) et peut recevoir les pouvoirs de chasseurs ou d'autres territoires.</p> <p>Le tout ne doit pas excéder 1/100<sup>ème</sup> du nombre d'adhérents de la fédération de la campagne cynégétique précédente.</p>	<b>Voix du porteur des droits de vote</b> (1 voix maximum)	_____	
	<b>Voix adhérent territoire</b> (selon sa surface territoire) Uniquement pour les territoires adhérents 1 voix par 50 ha ou tranche de 50 ha, maxi 2500 ha Exemple : 1 à 49 ha : 0 voix	_____	_____
	<b>Délégation de voix</b> <b>Territoires ou chasseurs</b> (collez vos codes-barres chasseurs sur les pages à cet effet et faites signer les chasseurs)	_____	_____
	<b>TOTAL</b>	_____	_____

Certifié sincère et véritable, le .....

Signature :

### POUVOIR

A remplir si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale et souhaitez y être représenté(e) :

Je soussigné(e) : .....

Représentant de la chasse de .....

Donne, par la présente, pouvoir à (Nom, Prénoms) : ..... Adresse postale .....

.....adhérent de la fédération, aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale. Et en conséquence à prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes sur les questions portées à l'ordre du jour, approuver tous rapports et tous comptes, substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs et généralement faire tout ce qui sera nécessaire à mes intérêts et le ratifiant d'avance.

Fait à ....., le .....

En cas de délégation, ici, signature **du Président** en faisant précéder la mention « **BON POUR MANDAT** ».

Signature **de la personne mandatée par le « Président »** en faisant précéder par la mention « **BON POUR ACCEPTATION** ».

## DÉLÉGATION DE DROIT DE VOTE pour l'Assemblée Générale

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent.

**Un titulaire du permis de chasser**, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est pas titulaire de droits de chasse le département, ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.

**Chaque titulaire de droits de chasse dans le département**, adhérent de la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.

**Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente.**

<b>SIGNATURE</b>	<b>Timbres VOTE 37 (uniquement)</b>
Faire précéder de la mention « BON POUR POUVOIR »	
« BON POUR POUVOIR »	
« BON POUR POUVOIR »	
« BON POUR POUVOIR »	
« BON POUR POUVOIR »	
« BON POUR POUVOIR »	
« BON POUR POUVOIR »	
« BON POUR POUVOIR »	
« BON POUR POUVOIR »	
« BON POUR POUVOIR »	

Ces pouvoirs doivent être renvoyés accompagnés de la fiche du Président ou de son mandataire à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre et Loire impérativement 20 jours avant la date de l'assemblée générale.